



# ÉRO DE CONDUITE



## « On veut pas des miettes, On veut toute la boulangerie ! »

**M**erci, Monsieur le ministre d'arrêter de vous servir de nous comme marchepied pour 2027. Nos élèves valent mieux que ça.

Un « choc des savoirs » pour avoir, encore, des « nouveaux programmes ». Un « pacte » pour avoir « un enseignant dans chaque classe » ? Et plein d'autres programmes PHARE, APQ, auto-évaluation... Et si on s'intéressait juste à nos conditions de travail ?

Il y a de moins en moins de candidates et de candidats aux concours. Et donc moins de personnels dans les établissements scolaires. L'embauche massive de précaires n'y change rien. Et l'augmentation des démissions de précaires comme de titulaires, et des mises en disponibilité causées par l'impossibilité des mutations se poursuit.

Et au mois d'octobre, on nous invente une « prime exceptionnelle ». Super : entre trois cents et huit cents euros. Oui, mais non. Bien sûr, on la prend, car elle nous est due. Ensuite cela a déjà existé. C'est une « prime-pouvoir-d'achat ». La valeur de notre point d'indice (qui sert à calculer notre traitement brut) est tellement gelée que cette prime sert surtout de rattrapage partiel de l'inflation. Cette mesure concerne toute la fonction publique d'État, mais pour les AESH, on verra l'année prochaine...

Il n'y a toujours pas de « revalorisation historique ». Augmenter une prime (ISAE, ISOE), ce n'est pas augmenter le traitement. Augmenter de 1 ou 2 % notre point d'indice quand l'inflation est au moins à 5 %, ce n'est pas augmenter notre paye. Sans oublier que dans certaines catégories de produits comme l'alimentaire, l'inflation est plutôt à deux chiffres.

D'heures sup' de pacte en primes biscornues, on fait semblant d'augmenter le « revenu disponible

des ménages ». Cela reste un paravent pour cacher la misère et dégrade nos conditions de travail avec cette course à l'échalote, en plus de notre travail. Et tout ça n'améliorera pas notre retraite. Pour le calcul de la pension, c'est le traitement brut qui compte. Quant aux points de notre Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP, pension complémentaire calculée sur les primes), ils sont calculés chaque année. Et devinez quoi ? Leur valeur peut être gelée.



Ne soyons pas dupes, plus il y a de primes, moins les salaires augmentent. Les bonus dépendent très vite de critères peu professionnels. Le premier est le critère de genre. Plus il y a de carottes à distribuer, moins les femmes en récoltent. Plus l'inégalité femmes-hommes augmente.

Bien sûr, une véritable augmentation de notre traitement ne résoudra pas tous les problèmes. C'est juste un premier pas. Et ce début, il faudra l'arracher. Comme souvent, en se réunissant en Assemblée générale (AG), en se préparant à une lutte d'arrache-pied, et en construisant la grève.

**Contre la destruction  
de la voie professionnelle  
Tous et toutes en grève  
le mardi 12 décembre**

appel intersyndical ici :  
<https://fte.cnt-f.org/>



# Pas d'élèves à la rue

Depuis la rentrée, les situations d'élèves à la rue ou menacés d'expulsion avec leur famille se sont multipliées. L'inflation et la pression immobilière due à l'arrivée des JO vont augmenter le nombre de ces situations dramatiques. La solidarité des parents et des équipes éducatives permettent parfois de trouver des solutions, par de l'accompagnement, de l'hébergement solidaire, des occupations d'école... Des réseaux s'organisent pour faire vivre ces pratiques. L'intersyndicale parisienne du 1er degré a écrit ce texte pour mettre les administrations face à leur responsabilité et soutenir les collègues qui se mobilisent pour leurs élèves.

**A** lors que l'UNICEF comptait près de deux mille enfants à la rue en août 2023, nos organisations FSU, CGT éducation, SNUDI-FO, CNT-FTE, SGEN-CFDT et SUD éducation Paris constatent que de nombreux élèves parisiens subissent cette situation.

Ainsi, dans les écoles, collèges et lycées parisiens, nos organisations syndicales sont alertées par les personnels qu'un nombre croissant d'élèves dorment dehors. Il s'agit le plus souvent d'enfants dont les familles sont déboutées du droit d'asile ou sans papiers ou de mineur·es non accompagnés·es. Il peut s'agir aussi de familles qui se retrouvent avec un cumul d'impayés de loyers dans un contexte d'inflation et de stagnation des salaires.

Cette situation d'extrême précarité est contraire au droit au logement institué par le Code de l'action sociale et des familles (2009) et constitue une violation des droits de l'enfant (convention internationale ratifiée par la France en 1989). En outre, le lien entre la qualité de la scolarité et les conditions d'hébergement des enfants est une évidence. Nos organisations affirment qu'il n'est pas possible d'apprendre en ayant peur, faim et froid et que cela représente une entrave majeure au droit à l'éducation. Il est au mieux illusoire, au pire malhonnête, de prétendre, comme cela a pu parfois être le cas par des personnels d'autorité du rectorat de Paris, que cette problématique ne concerne pas le champ de l'école, qu'elle n'entre pas dans le domaine du pédagogie.

D'autant plus que les personnels des établissements scolaires où des enfants vivent dehors sont également directement touchés par ces situations. Les carences de l'institution en

matière de personnels médico-sociaux (psychologues, médecins, infirmier·ères et assistant·es sociaux·ales scolaires) fait peser sur celles et ceux qui exercent en milieu scolaire une lourde charge et laisse souvent aux enseignant·es le soin d'accompagner les familles dans leurs démarches. En plus d'alourdir leur charge de travail, cela fait aussi peser sur elles et eux un poids particulier, fait de sentiment d'impuissance et de mal-être, les exposant à des risques psycho-sociaux importants.

L'extrême précarité de certains de nos élèves concerne bel et bien l'école et l'institution scolaire. Car face à la défaillance des pouvoirs publics, c'est la solidarité de la communauté éducative et des parents d'élèves qui permet bien souvent, d'offrir provisoirement une solution d'urgence à ces enfants en détresse. La souffrance des enfants subissant la violence de cette précarité doit cesser.

## LA SOUFFRANCE ET LA PRÉCARITÉ DOIVENT CESSER

Nos organisations syndicales appellent l'ensemble des pouvoirs publics (État, Mairie, Préfecture et Rectorat) à prendre leurs responsabilités et à garantir qu'aucun·e élève ne soit privé·e d'un logement. Elles se tiendront aux côtés des personnels qui se mobilisent et prennent des initiatives pour faire respecter les droits de tous les enfants à obtenir un toit pour vivre et étudier décemment.

Recrutement de toutes les personnes médico-sociales (psychologues, médecins, infirmier·ères et assistant·es sociaux·ales scolaires) nécessaires !

Aucun·e élève privé·e d'un logement !

Pas de répression des actes de solidarité des personnels et parents avec les élèves et familles à la rue !

## CROUS et JO : un appart' pour deux places et 100 balles

Alors que le nombre de personnes mal logées et sans domicile fixe explose et qu'il est de plus en plus difficile pour les étudiant·es de trouver un logement lors de leurs études, l'Etat a décidé de pousser des étudiant·es francilien·ne·s hors de leurs résidences universitaires afin d'héberger les journaliste·s et organisateur·rices en marge des JO lors de l'été 2024. Les CROUS ont en effet eu recours à la rentrée à des baux de 10 mois, mettant à la porte des étudiant·es qui ont pourtant souvent besoin de conserver leur

logement durant l'été (stages, impossibilité de rentrer dans leur foyer...), sans garantie de relogement. S'ajoutent à cela les récentes lois « anti-squat » qui criminalisent lourdement les occupations illégales, alors qu'elles sont souvent la seule alternative à la rue. Les étudiant·es ont néanmoins un peu d'espoir : le 31 août dernier, le tribunal administratif a suspendu en référé cette décision de réquisition des logements, insistant sur le fait que la mission des CROUS est d'assurer la qualité de vie des étudiant·es. Les CROUS et le

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont vite défendus d'avoir voulu priver des étudiant·es de leur logement... La victoire n'est toutefois pas acquise : la suspension en référé est une décision provisoire portant sur la forme, l'affaire doit être examinée par un juge qui statuera sur le fond.

En attendant, le ministère a annoncé vouloir offrir en compensation 100 balles et 2 places pour les JO (l'épreuve n'est pas précisée...) : pas cher l'appart'.

On ne lâche rien !



# Palestine: halte au massacre!

Le peuple palestinien subit, depuis des décennies des spoliations, des humiliations, des violences qui vont de pair avec la colonisation infligée par l'État d'Israël. Depuis plus d'un mois, la prison à ciel ouvert qu'était Gaza pour ses deux millions d'habitant-es, s'est transformée en cimetière à ciel ouvert.

L'attaque du Hamas le 7 octobre, non loin du mur de l'« apartheid », contre des cibles militaires et civiles israéliennes, a été d'une grande violence. Le gouvernement d'extrême-droite israélien utilise cela pour justifier le massacre de la population de Gaza et pour reprendre le contrôle de ce territoire. Le droit international est totalement bafoué : Israël prive d'eau, de nourriture et d'électricité la population gazaouie. Le déluge de bombes qui s'abat sur la ville de Gaza n'épargne ni les hôpitaux, ni les centres culturels, ni les écoles, ni les journalistes. Les cris d'alarme de l'ONU et des ONG présentes sur place ne sont pas écoutés. L'armée israélienne continue à bombarder les civils au point que des voix de plus en plus nombreuses parlent de génocide ou d'épuration ethnique.

## PRIS AU PIÈGE

En Cisjordanie qui n'est pas gouvernée par le Hamas, Israël continue la colonisation. Des palestinien-nes y sont assassiné-es par des colons et subissent des bombardements de l'armée.

Selon l'ONU, certains bombardements israéliens pourraient constituer des crimes de guerre. La France, apporte son soutien à Israël et ainsi reconnaît le droit de massacrer une population prise au piège. Elle continue à participer à son armement et tente de faire taire le soutien au peuple palestinien en l'assimilant à de l'antisémitisme.

Alors que la population continue à mourir à Gaza, les dirigeants, avec le plus grand cynisme discutent de la gouvernance de la Palestine en ruine. Les grandes puissances continuent à soutenir un État qui n'a jamais appliqué les résolutions de l'ONU.

Comme d'habitude quand un conflit explose au Moyen-Orient, les actes antisémites et racistes

augmentent. L'instrumentalisation de ce conflit pour diviser ou stigmatiser est absolument immonde. Nombre de politiciens et de journalistes ont véhiculé des amalgames, des contre-vérités qui ne font que renforcer la confusion. Celle-ci permet de justifier la répression contre des militant-es : ici, des personnes mises en garde à vue pour avoir collé des affiches demandant le cessez-le-feu, là, l'expulsion d'une militante féministe palestinienne

gazaouie ou la menace d'expulsion d'un étudiant palestinien professeur de français vers Gaza.

## SYNDICALISME ET

## SOLIDARITÉ

## INTERNATIONALE CONTRE

## COLONIALISME

Il ne s'agit en aucun cas d'une guerre de civilisation ou de religions, il s'agit d'un conflit colonial qui a commencé bien avant

le 7 octobre. Et qui ne pourra être résolu que par une volonté de justice et le respect des droits des peuples et du droit international. Seulement, Israël n'a jamais réellement appliqué les résolutions de l'ONU.

Les syndicats palestiniens appellent les syndicats des secteurs concernés à bloquer les entreprises qui fabriquent et transportent des armes à destination d'Israël et à participer au boycott des entreprises qui participent de manière directe ou indirecte à la colonisation des territoires palestiniens. Nous soutenons ces appels.

**La CNT est présente dans la mobilisation pour le peuple palestinien et revendique avec d'autres : un cessez-le-feu immédiat et la fin du blocus / Halte au massacre, halte au siège / Halte à la complicité du gouvernement français avec les crimes israéliens / Non à la répression de la solidarité avec la lutte du peuple palestinien.**

**Ensemble, résistons à l'occupation, au colonialisme et à l'apartheid et défendons une paix juste et le droit des peuples à l'auto-détermination.**



# SNU : l'école de la guerre

## C'EST QUOI LE SNU ?

Le SNU, Service national universel, s'adresse aux jeunes français-es, âgé-es de 15 à 17 ans. C'est tout d'abord « un séjour de cohésion » de deux semaines, puis une « mission d'intérêt général » de 84 heures dans l'année qui suit le séjour et enfin une « période d'engagement », facultative, de 3 mois à 1 an, entre 16 et 25 ans. Le séjour, effectué en uniforme et souvent encadré par des militaires, est rythmé par des rituels empruntés à l'armée : « levée des couleurs », chant de la Marseillaise. Certain-es encadrant-es introduisent le maniement des armes et initient aux techniques de combat.

En 2020, seulement 2 000 volontaires inscrites sur les 30 000 attendu-es, l'année suivante 18 000 sur les 29 000 prévu-es. Et seuls 4 % de volontaires sont issu-es des quartiers pauvres, tandis que 37 % ont un lien familial avec l'armée ou la police. Si l'objectif de donner à voir des enfants modèles qui marchent au pas et obéissent est atteint, celui de la mixité sociale et du brassage des publics ne l'est pas du tout.

## L'ÉDUCATION, ANTICHAMBRE DE

### RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Ainsi, afin de généraliser le SNU, la dernière trouvaille du gouvernement est le label « classe engagée » (BO 29 juin 2023). Un-e prof-fe peut dorénavant demander que sa ou ses classes de seconde générale, technologique et de première année de CAP soient labellisées. Cela donne le droit à 1 000 euros de budget par classe, ainsi qu'une rémunération supplémentaire pour l'enseignant-e pouvant aller jusqu'à 1 250 euros. En échange, les élèves devront faire le séjour de cohésion, le ou la prof-fe n'étant pas tenu-e de les accompagner.

Les 1 000 euros de budget pour la classe peuvent paraître être un peu pâlots pour motiver un établissement à jouer le jeu de l'armée. Mais c'est

sans compter sur la misère dans laquelle les lycées ont été plongés. Un lycée de Pantin a ainsi vu passer son budget de fonctionnement de 100 000 à 50 000 euros pour l'exercice 2023-2024. Si on ajoute le bonus promis aux élèves sur Parcoursup, il n'est pas exclu que ce chantage aux moyens fonctionne.

Enfin, dans le cadre de la « reconquête du mois de juin », les élèves de seconde devront accomplir deux semaines de stage d'observation (en entreprise, dans l'administration, ou au sein d'une association), ou participer au séjour de cohésion du SNU. Comme en 3e, les enfants de classes moyennes et supérieures vont trouver un stage via le réseau familial, mais les élèves des classes populaires risquent fort de se retrouver en SNU !

## REFUSONS LE SNU DANS NOS LYCÉES !

La labellisation « classe engagée » doit nécessairement être votée en conseil d'administration et il est possible d'avoir une majorité contre le SNU. Si les prof-fe-s peinent à se mouiller, le vote des parents ou des élèves peut

permettre de bloquer la labellisation. Pour le stage de juin, les élèves étant mineur-es, les parents pourront refuser que leurs enfants quittent le domicile familial.

Il existe des collectifs locaux « Non au SNU ». Le collectif de la région parisienne, comme d'autres, regroupe des parents, des lycéen-ne-s, des enseignant-e-s, des personnels associatifs, des membres d'organisations syndicales et/ou antimilitaristes.

De Mariupol à Gaza, du Yémen au Mali, nous voyons se répandre les horreurs de la guerre. Il n'y a pas de guerre juste ni de guerre propre, il n'y a que des pauvres gens qui souffrent. Refusons la militarisation de la jeunesse !



**CLASSES EN LUTTE**  
Bulletin mensuel gratuit de la CNT éducation.  
Pour recevoir Classes en lutte gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse : [classesenlutte@cnt-f.org](mailto:classesenlutte@cnt-f.org)

**LA MAUVAISE HERBE**  
Revue de la fédération des travailleurs et travailleuses de l'éducation de la CNT.  
N°10 : Les JO, c'est la destruction  
Toutes les infos sur le site : <https://fte.cnt-f.org/>

**Zéro de conduite**  
33 rue des Vignoles  
75020 Paris  
[www.cnt-f.org/fte](http://www.cnt-f.org/fte)  
mail : [educ.rp@cnt-f.org](mailto:educ.rp@cnt-f.org)  
06 08 80 78 86

